



Séance d'information

Maîtrise universitaire en science politique

**FACULTÉ DES SCIENCES
DE LA SOCIÉTÉ**

Séance d'info MASPO/ 18.09.2017



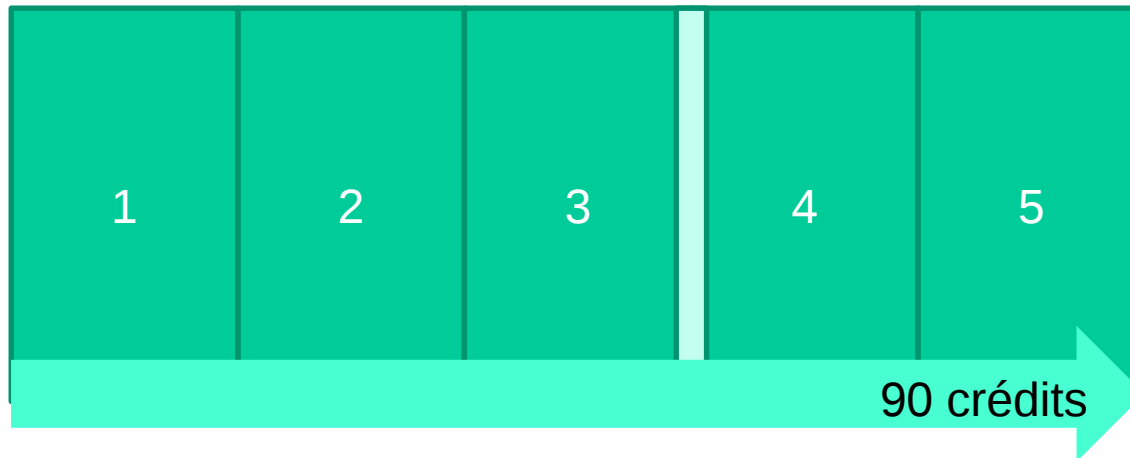
**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Objectifs

- Parfaire les connaissances acquises lors de la formation de base ("savoir")
- Développer les capacités d'analyse et de recherche, et l'aptitude à résoudre des problèmes ("savoir-faire")
- Préparer la suite du cursus professionnel
 - Entrée sur le marché du travail
 - Poursuite de la filière académique
- ! Saut quantitatif et qualitatif par rapport au BA

Structure, horaire et calendrier

- [Programme des cours](#) (site web UNIGE)
- 2 créneaux horaires par enseignement
- Durée régulière du MA : 3 semestres
- Durée maximum: 5 semestres



Structure

Mention politique
comparée et
internationale
(60 crédits)

Mention
comportement
politique
(60 crédits)

Mention théorie
politique
(60 crédits)

Enseignements à choix
pour toutes les mentions
(24 crédits)

Options libres toutes les
mentions (6 crédits)

Enseignements obligatoires

Enseignements obligatoires de la mention

- Colloque de recherche : les colloques de recherche ne peuvent être pris qu'à partir du 2^{ème} semestre d'études
- Enseignements de méthodes qualitatives et quantitatives
- Enseignements thématiques
- Mémoire de maîtrise ou mémoire de stage

Enseignements à choix

Choix de 24 crédits dans les enseignements proposés

- Enseignements de méthodes
- Enseignements thématiques

**Comment choisir ?
Planifiez votre horaire**

Options libres

- Vous avez la possibilité de prendre des options libres pour un maximum de 6 crédits;
- Vous pouvez prendre un cours de 6 crédits à l'**IHEID**. Vous devez obtenir l'accord formel de l'enseignant pour vous inscrire:
 - Vous inscrire en SdS via formulaire en ligne et à l'Institut via leur formulaire.
- Si vous suivez des cours dans d'autres facultés, veuillez à vous inscrire en SdS et dans la faculté concernée, en respectant les annonces dans chaque Faculté.

Cours co-requis

- Certains étudiants ont des **co-requis** à réussir en plus des cours de Master;
- Vous devez obtenir la note minimum de 4.00 au plus tard à la session d'août/septembre 2018;
- Vous devez vous y inscrire sur un [formulaire](#) d'inscription disponible au Secrétariat des étudiants ou en ligne;
- Ces co-requis comptent dans les crédits réglementaires minimum à acquérir: 12 au 1er semestre et 30 crédits au second semestre d'études.

Définition du crédit ECTS

1 crédit = 25 à 30 h de travail

Le crédit n'est donc pas une note.

Il est acquis lorsque l'évaluation (examen) est réussie,
soit avec une note minimum de 4,00
soit avec une évaluation « oui »

3 crédits = 75 à 90h

6 crédits = 150 à 180 h

Inscriptions aux enseignements et aux examens

- Vous avez reçu avec la taxe semestrielle votre adresse étudiante
- ...@etu.unige.ch avec votre login.
- Accès par <http://portail.unige.ch>
- C'est un canal d'information officiel et c'est à travers ce dernier que vous procéderez à vos inscriptions aux cours/examens = IEL

Inscriptions (2)

- Inscriptions aux examens en ligne (IEL)
- Portail: <http://portail.unige.ch>
- Délais d'inscription

Semestre d'automne 2017-2018 DELAI: 16 OCTOBRE 2017	Session examens janv-fevr	Semestre de printemps 2018 DELAI: 12 MARS 2018	Session examens mai-juin	DELAI: 16 JUILLET 2018	Session examens août-sept
--	---------------------------	---	--------------------------	---------------------------------	---------------------------

Inscriptions (3)

N'oubliez pas de **vous inscrire en ligne aussi aux SEMINAIRES et aux COURS A CHOIX** et pas uniquement sur CHAMILO ou sur les listes de présences des enseignants et/ou des assistants

Imprimez votre inscription afin de la contrôler, et conservez-la !

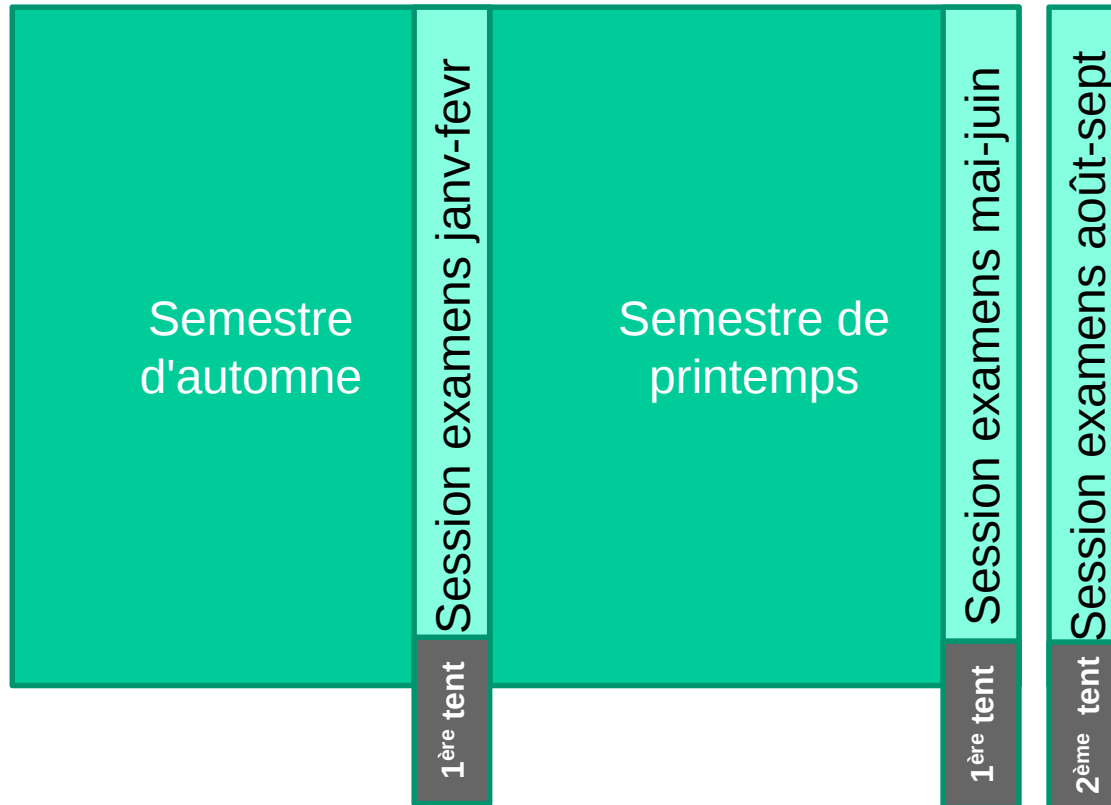
Au-delà du délai officiel, les inscriptions sont définitives

Inscriptions (4)

- Il n'est pas possible de présenter pour la 1ère fois un examen à la session de rattrapage.
- Les relevés de notes doivent être conservés précieusement : vous êtes seuls à détenir les originaux
- Notes obtenues= crédits acquis.
- Les examens pour lesquels vous avez obtenus au moins 4.00 sont définitivement acquis.

Tentatives

Chaque examen obligatoire peut être présenté au **maximum 2 fois** entre les 2 sessions ordinaires de janvier-février et de mai-juin et la session de rattrapage d'août-septembre de la même année.



Tentatives - conditions de réussite

- Enseignements obligatoires: **2 tentatives maximum**
 - 1 inscription = 2 tentatives dans l'année d'inscription (art. 18 al. 3 et 22 al.1 e) RE SdS)
 - Enseignements obligatoires de chaque mention
- Enseignements à choix/ options libres: **4 tentatives maximum**
 - 2 inscriptions = 4 tentatives (art. 18 al.4 RE SdS) dans le cadre du délai d'études: 5 semestres maximum
 - Enseignements à choix pour toutes les mentions, options libres

Echelle de notation

- La notation à l'UNIGE est sur 6.00 (de 0.00 à 6.00).
- La note pour acquérir les crédits est de **4.00/6** minimum.
- Les notes sont données au $\frac{1}{4}$ **de point** soit par exemple: 3.75, 4.00, 4.25, 4.50...
- Dès que vous obtenez la note minimum de 4.00, vous ne pouvez pas repasser l'examen
- Pour les notes inférieures à 4.00 mais supérieures à 3.00, vous pouvez les conserver à hauteur de 12 crédits maximum.

Validation

- Vous avez la possibilité de conserver des notes entre 3.00 et 4.00 pour un maximum de 12 crédits (art. 18 al.1 RE SdS)
- Utilisation du [formulaire papier](#) ad hoc disponible au Secrétariat des étudiants
- Toute note validée est définitivement conservée et « indévaluable »

Horaires des examens

L'horaire de vos examens sera affiché environ 3 semaines avant le début de la session dans les vitrines du secrétariat des étudiants.

Vous le recevrez aussi sur votre portail unige:

<http://www.unige.ch/etudiants/index.html>

Mémoire de maîtrise/de stage

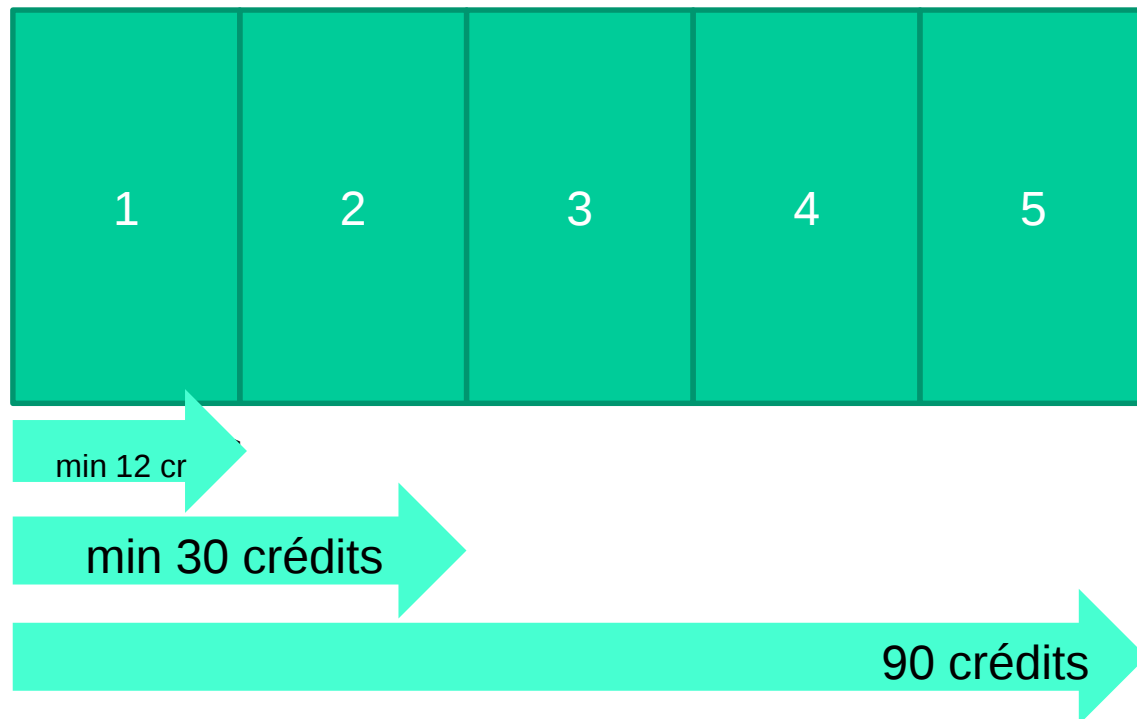
- Enseignement obligatoire (**24crédits**), 2 tentatives
- Pas d'inscription en ligne, la note obtenue sera enregistrée dans le relevé de notes suivant la communication du résultat.
- Le mémoire peut être « présenté » aux 3 sessions, la session d'août-septembre peut être la première tentative
- Les directives seront communiquées

Conditions de réussite

- Premier semestre d'études
 - vous devez acquérir 12 crédits minimum pour ne pas être éliminé du Master (art 22 al.1 a) RE SdS)
- Deuxième semestre d'études
 - vous devez acquérir 30 crédits minimum, pour ne pas être éliminé du Master (art. 22 al.1 b) RE SdS)
- Cinquième semestre d'études
 - vous devez avoir obtenu les 90 crédits requis (art 22 al.1 h) RE SdS)

TEMPS PARTIEL POSSIBLE (sur demande)

Conditions de réussite (2)



Projet de mobilité

- Le séjour de mobilité intervient dès le deuxième semestre pour les Maîtrises à 90 crédits
- Le séjour ne peut excéder 1 semestre et 30 crédits maximum
- Sur votre relevé de notes de l'UNIGE ne figure que les intitulés des cours de Genève, et aucune note. Il est indiqué « Equiv ».
- Les cours suivis en mobilité ne rentrent pas dans le calcul de moyenne générale.

Projet de mobilité

- Possible de le réaliser pendant la 3ème année du BA, pendant 1 ou 2 semestres.
- Projet à mettre en place pendant ce semestre d'automne 2017-2018
 - choix des universités d'accueil,
 - séance d'information **jeudi 12 octobre 2017 à 16h15**
 - s'annoncer au Service des Affaires Internationales
 - préparer un dossier pour le **1er décembre 2017**.
- Les étudiants en mobilité restent soumis au règlement d'études de leur MA SdS

Certificats complémentaires

- Études de la citoyenneté
- Etudes visuelles
- Méthodes quantitatives pour sciences sociales

Fraude et plagiat

- La Faculté met en garde les étudiant-e-s contre tout type de **fraude ou tentative de fraude** (dans le cadre des examens, de la rédaction de travaux académiques, etc.)
- La Faculté rappelle à ses étudiant-e-s que **le plagiat est une forme de fraude particulièrement grave** et qu'il est sanctionné comme tel conformément au Statut de l'Université et du Règlement d'études de la Faculté.
- Lors de vos inscriptions aux examens, **un texte vous rappelle l'engagement que vous prenez de respecter la déontologie universitaire**. Lisez-le attentivement.
- [Directive sur le plagiat](#)

Fraude et plagiat (suite)

- Conformément à la déontologie académique et aux dispositions juridiques relatives à la propriété intellectuelle, est considéré comme plagiat toute phrase, ensemble de phrases ou paragraphes emprunté à un texte (dont l'étudiant-e n'est pas l'auteur) sans les assortir des guillemets et de la référence bibliographique d'usage. De même, la paraphrase, la traduction et/ou la reprise d'un texte dans sa substance ne sont pas davantage acceptables, à moins de les préciser et de les référencer.
- Il n'est également pas permis de « recycler » un travail écrit déjà utilisé pour l'obtention de crédits sans en avoir informé au préalable l'enseignant responsable. En cas de ré-utilisation sans accord, cela sera assimilé à une tentative de plagiat et sanctionné comme tel

Informations et contacts

- ☞ Consultez régulièrement le site Internet de la Faculté: <http://www.unige.ch/sciences-societe> et votre messagerie électronique de l'Université.

Conseiller aux études:

- **Gaetan Clavien**

Bureau 5205– Tel: 022 379 80 05

Permanence ouverte: jeudi 9h30-13h00

gaetan.clavien@unige.ch